



CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE

Dispensé des Matières Générales

Le CAP Métiers De La Coiffure est un diplôme de niveau 3 visé par l'Etat.

Prérequis

Titulaires d'un des diplômes ci-dessous dispensant des matières générales :

- Autre diplôme de niveau 3 ou supérieur
- Titre RNCP de niveau 3 ou supérieur
- CQP de niveau 3 ou supérieur
- Diplôme de niveau 4 obtenu en Union européenne avec la langue française obligatoire.

Mode de formation

En initial ou en alternance.

Durée & Rythme de la formation

Variable en fonction de la formule de formation choisie :

Formule	Mode	Durée	Rythme
CAP 1 an Adultes	Initial temps plein	Environ 32 semaines de 35 h (dont 12 semaines consacrées aux PFMP selon le référentiel)	Du mardi au samedi
CAP 1 an Alternance	Alternance	455 h de formation en CFA et 1365 h en entreprise	25 % du temps du contrat, soit entre 2 jours et 2,5 jours par semaine

Objectif de la formation

Préparation et obtention du CAP Métiers De La Coiffure

Référentiel d'activités professionnelles CAP Métiers De La Coiffure

Le (la) titulaire du CAP Métiers De La Coiffure est un(e) professionnel(le) qualifié(e) dans :

- Les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- L'accueil de la clientèle ;
- Le conseil et la vente de services et de produits.

Il (elle) gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.



Emplois concernés

Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers De La Coiffure exerce son activité, en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- Tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprise de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure) ;
- Secteurs du spectacle et de la mode ;
- Établissement et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centres d'esthétique, de thalassothérapie, établissement de tourisme et de loisir, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).

Emplois concernés : Coiffeur(se), coiffeur(se) vendeur(se), conseiller(ère) de vente de produits d'hygiène et/ou cosmétiques capillaires,

Modalités d'évaluation

Pré-positionnement avant le début de la formation (test d'entrée).

Tout au long de la formation :

Selon tous les modes d'évaluation imposées par les référentiels de certification :

- ✓ Evaluations écrites sur support papier
- ✓ Evaluations écrites sur support informatique
- ✓ Evaluations orales et de compréhension
- ✓ Evaluations en ligne écrite sur notre plateforme I-Gesti
- Contrôle continu pour chaque matière ou regroupement de matières et correspondant au référentiel de certification de chaque formation. L'année scolaire est divisée en trois trimestres avec envoi des trois bulletins trimestriels accompagnés d'un relevé de notes et d'absences.
- Examen blanc sur le deuxième trimestre correspondant scrupuleusement au règlement examen et notamment à la définition des épreuves (durée, coef, intitulé des épreuves). Les sujets blancs sont vérifiés en amont pour s'assurer que les savoirs associés et les indicateurs d'évaluation correspondent aux épreuves définies par le référentiel de certification.

Méthodes mobilisées (moyens pédagogiques mis en œuvre) :

- Cours théorique, TD, évaluations
- Synthèse de cours, TD et évaluations sur support papier également
- Chaque salle de formation théorique est équipée d'un tableau ; les formateurs sont équipés de PC portables et de vidéoprojecteurs.
- Chaque salle de formation pratique est équipée d'écrans plats (diffusion de supports et des tutoriels vidéo) reliés à un PC portable utilisé par le formateur ; les équipements (mobilier, appareils, matériels) sont tels qu'imposés par les référentiels de certification.



Encadrement de l'étudiant

Au niveau pédagogique

- Suivi hebdomadaire par les professeurs référents (carnet de scolarité, ou d'alternance)
- Bilan pédagogique intermédiaire assuré en fin de trimestre par le professeur référent et la responsable pédagogique ; convocation pour un bilan pédagogique si besoin
- Conseil de classe à la fin de chaque trimestre et convocation des étudiant(e)s en difficultés, accompagné(e)s du responsable légal si mineur.

En plus, pour les formules hebdomadaires ou en alternance

- Réunion mensuelle des déléguées en présence de la responsable pédagogique, afin d'assurer un suivi sur l'organisation de la formation et la qualité des formations en étant à l'écoute des étudiant(e)s
- Réunion parents-professeurs annuelle pour permettre la rencontre entre les parents-étudiant(e)s et les formateurs.

Au niveau des PFMP*

L'encadrement, le placement, l'élaboration des conventions et le suivi des périodes sont assurés par la responsable des relations entreprises.

* ne concerne pas les étudiants inscrits en candidat libre

Au niveau de l'alternance

L'encadrement, le placement, l'élaboration des contrats et le suivi des périodes sont assurés par le responsable des relations entreprises.

Référentiel de certification

Pôles	Activités	Tâches	
Pôle 1 Réalisation de prestations de coiffure	Tâches communes aux activités du pôle 1 T1-1 - Préparation, gestion et remise en état des postes de travail T1-2 - Entretien des matériels (outils, appareils), du linge, des équipements et des espaces de travail T1-3 - Mise en œuvre de la démarche respectueuse de l'environnement retenue dans l'entreprise T1-4 - Auto évaluation de la qualité de la réalisation		
	1.A	Élaboration d'un diagnostic Réalisation d'un diagnostic Formalisation du diagnostic	
	1.B	Mise en œuvre d'une technique d'hygiène et de soin capillaire Réalisation d'un shampoing Réalisation d'un soin capillaire	
	1.C	Réalisation de techniques de base de coiffure	1.C1 Coupe Réalisation d'une coupe femme Réalisation d'une coupe homme
			1.C2 Couleur Réalisation* d'une coloration Réalisation* d'un effet de couleur <i>*exécution sans conception</i>
1.C3 Forme Réalisation d'une mise en forme temporaire Réalisation* d'une mise en forme durable par enroulage Réalisation d'un coiffage <i>*exécution sans conception</i>			
Pôle 2 Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	Tâches communes aux activités du pôle 2 T2-1 - Utilisation des outils numériques et des logiciels professionnels		
	2.A	Accueil de la clientèle et gestion de la prise de rendez-vous Création de la relation client Recueil des attentes du (de la) client(e) Prise de rendez-vous Actualisation du fichier clientèle	
	2.B	Conseil et vente de services, de matériels, de produits capillaires Conseil au (à la) client(e) Réalisation de la vente et de l'encaissement	
	2.C	Contribution à l'activité de l'entreprise Exercice de son activité au sein de l'entreprise Valorisation des produits, des matériels dans différents espaces Participation à la gestion des stocks	

Définition des épreuves – Règlement d'examen :

Spécialité « Métiers de la coiffure » du certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (Établissements privés hors contrat)		
			Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF)	Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités)		
			Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Formation professionnelle continue (Établissements privés)		
				Enseignement à distance Candidats individuels		
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée	
UNITES PROFESSIONNELLES						
EP1 – Techniques de coiffure	UP1	14 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾	Ponctuel pratique et écrit	6h45 ⁽²⁾	
EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	CCF	Ponctuel oral	0h20 maximum	
EG4 – Langues vivantes *	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	0h20	
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques ⁽⁴⁾	UF	1	CCF	Ponctuel écrit et pratique	1h30	

(1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)

(3) – CCF : Contrôle en cours de formation

(4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme



Programme de Formation

Bloc 1 – Réaliser des prestations de coiffure

- ✓ Élaborer un diagnostic
- ✓ Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
- ✓ Réaliser des techniques de base de coiffure :
 - Coupe (femme, homme)
 - Couleur (coloration et effets de couleur) (exécuter sans concevoir)
 - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable par enroulage, coiffage)

Bloc 2 – Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

- ✓ Accueillir la clientèle et gérer la prise de RDV
- ✓ Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- ✓ Contribuer à l'activité de l'entreprise

Bloc 6 – Langue vivante

Compétence de niveau A2 du CECRL

- ✓ S'exprimer oralement en continu
- ✓ Interagir en langue étrangère
- ✓ Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Bloc facultatif – Arts appliqués et cultures artistiques

- ✓ Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique
- ✓ Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine



Correspondance Matières / Épreuves

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE

	Matières enseignées	CAP 1 an	CAP 2 ans	Epreuves d'examen correspondantes
Domaine Professionnel	Pratique Professionnelle	OUI	OUI	EP1 : Techniques de coiffure (+ PSE) - Coef. 14 EP2 : Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise - Coef. 3
	Technologie et Biologie			
	PSE (Prévention Santé Environnement)			
	Vente et Communication			
Domaine Général	Français	Dispensé Ou Option	OUI	EG1 : Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique - Coef. 3 EG2 : Mathématiques - physique-chimie - Coef. 2 EG3 : EPS - Coef. 1 EG4 : Langue vivante étrangère - Coef. 1 EF : Arts appliqués et cultures artistiques - Coef 1
	Histoire Géographie - enseignement moral et civique			
	Enseignement moral et civique			
	Maths - physique-chimie			
	Anglais			
	Arts appliqués et cultures artistiques			



Indicateurs de résultats

- 100 % de réussite à l'examen final en 2020,
- 10 % de rupture en cours d'année,
- 100 % de nos élèves entrent sur le marché de travail.

Équivalences et passerelles

- Pas d'équivalence au CAP Métiers De La Coiffure
- Passerelle possible entre les différentes formules de CAP Métiers De La Coiffure

Modalités et délais d'accès

- Pré-sélection sur dossier de candidature (incluant test de prérequis),
- Entretien pédagogique individuel
- Commission pédagogique
- Signature du contrat de scolarité ou du contrat d'alternance (employeur, élève, école)

L'inscription est possible jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

Tarifs

Alternance (Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) :

Prise en charge totale par l'OPCO de l'entreprise

Formation initiale :

300 € de frais d'inscription

3 900 € l'année de formation (Possibilité d'échelonnement mensuel)

Kit premier équipement : 720 €

Accessibilité aux personnes handicapées

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, l'ISFEC s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation, merci de contacter :
Nathalie CHERY - nchery@isfec.fr - ou au 03 82 34 05 50

Code RNCP

CAP - Métiers De La Coiffure certifié au Répertoire national des certifications professionnelles : **RNCP34670**